

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 23 mai 2023 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué	Nathalie Dion
Chantal Gauthier	Brigitte Voss
Sylvain Marinier	André Ibghy
Marc Tassé	
Hugo Berthelet	

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale adjointe et de la greffière; il est 19h03.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Mot de bienvenue

AG2023-05-10

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

ADMINISTRATION

TRÉSORERIE

AG2023-05-11

5. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe - Agglomération - Année financière 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière doit déposer le rapport financier de l'agglomération et le rapport du vérificateur externe lors d'une séance du conseil

Initiales	
Maire	Greffier

d'agglomération et qu'un avis public de ce dépôt doit être donné au moins cinq (5) jours avant cette séance

CONSIDÉRANT la tolérance administrative appliquée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, reportant la date du dépôt des rapports financiers au 15 juin 2023;

CONSIDÉRANT que l'avis public de ce dépôt a été publié le 17 mai 2023 dans le journal L'Info du Nord ainsi que sur le site Internet de la Ville et dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts et du rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2023-05-12

6. Faits saillants sur le rapport financier et celui du vérificateur externe - Agglomération - Année financière 2022

CONSIDÉRANT la présentation faite séance tenante par le maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, lequel inclut l'information relative à la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*.

Il est proposé

ET RÉSOLU de diffuser les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

AG2023-05-13

7. Octroi de contrat - Aménagement de modules de jeux au Parc Lagny - GI-2023-013T

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'aménagement de modules de jeux au parc Lagny - GI-2023-013T;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* le montant estimé pour ce contrat, avant la période d'appel d'offres, était d'environ 200 000 \$, incluant les taxes;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu cinq (5) soumissions ouvertes le 28 avril 2023, comme suit, dont le mode d'adjudication établi est par système de pondération à enveloppe unique;

	Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)
1.	Paysagiste Northland inc.	228 800,25 \$
2.	Inexco Construction inc.	198 065,13 \$
3.	Techsport inc.	199 735,26 \$
4.	9373-3608 Québec inc. (Groupe ici jeux)	169 747,94 \$
5.	Tessier Récréo-Parc inc.	198 826,22 \$

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé conformément à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* pour analyser les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie et des infrastructures;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande numéro GI-100561, sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2022-M-332 décrétant la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivis budgétaires*, la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'entériner la grille d'évaluation et de pointage complétée pour l'appel d'offres GI-2023-013T;
2. d'octroyer à la société Tessier Récréo-Parc inc., laquelle a obtenu le meilleur pointage final, un contrat pour l'aménagement de modules de jeux au parc Lagny, pour la somme de 198 826,22 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2023-013T, lesquels forment le contrat avec la présente résolution;
3. de financer la dépense par l'excédent de fonctionnement affecté au remplacement des jeux à la place Lagny selon la résolution AG2022-12-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

SÉCURITÉ INCENDIE

AFFAIRES NOUVELLES

Initiales	
Maire	Greffier

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de
15 minutes)**

8. Levée de la séance

Il est proposé

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 19h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier